

Service instructeur

Développement Economique
Enseignement Supérieur et Tourisme

2^{ème} Commission - N° 2008/I-2e/07

Service consulté

Mission Contrôle de Gestion
DJU
DIF

COMITE D'ACTION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN RAPPORT DE PRESENTATION

Résumé : *Afin de rendre compte de manière globale des missions et des interventions du Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR), il est proposé dans ce rapport d'examiner les aspects suivants relatifs à cette association :*

- * *Configuration du CAHR*
- * *Synthèse des principaux évènements 2007*
- * *Perspectives et projets pour l'année 2008*
- * *Dispositions financières (budget prévisionnel 2008)*
- * *Situation financière – analyse des comptes 2006 (cf. annexe 1)*

Il est proposé d'inscrire un crédit total de 1 098 000 € pour l'année 2008 au titre du programme F024 pour la réalisation des missions du CAHR.

Le CAHR a pour objet de mener toutes réflexions et actions se rapportant à la vie économique et sociale du Haut-Rhin. Il a notamment vocation à assister et à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement économique. Cette association a été reconnue comme comité d'expansion économique pour le Département du Haut-Rhin par arrêté du Président du Conseil des Ministres du 14 octobre 1955.

I. RE-ORGANISATION ET REPOSITIONNEMENT DU CAHR

En réponse aux difficultés structurelles rencontrées par l'économie alsacienne, les collectivités locales, Département du Haut-Rhin, Département du Bas-Rhin, Région Alsace, ont souhaité mettre en œuvre une stratégie concertée de développement. Cette volonté s'est notamment traduite par l'adoption d'un Schéma Régional de Développement Economique ambitieux et par le regroupement de la prospection économique internationale.

La réorganisation des agences de développement a permis de délimiter leurs rôles respectifs. Ainsi le CAHR se recentre sur le développement économique endogène et ALSACE INTERNATIONAL (AI) assure la prospection et la promotion à l'international afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises étrangères en Alsace.

La Région Alsace participe désormais annuellement au budget du CAHR, ainsi au titre de 2007 elle a versé une subvention de 451 000 €.

La participation du Département du Haut-Rhin en 2007 au budget du CAHR s'est élevée à hauteur de 968 350 € pour un budget total de 1 522 996 €.

Pour 2008, le CAHR a sollicité le Conseil Général à hauteur de 1 038 800 € pour son fonctionnement et de 60 000 € pour le financement d'un poste de chargé de mission de la coopération transfrontalière.

Plusieurs volets participent à l'évolution de l'organisation du CAHR :

1. Un volet conventionnel sous forme d'une convention de partenariat et d'objectifs pluriannuelle et d'une convention annuelle de partenariat et d'objectifs

Lors de la séance du Conseil Général les 14 et 15 décembre 2006 une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs et une convention annuelle de partenariat et d'objectifs ont été instituées entre le Département et le CAHR pour définir ses nouveaux domaines d'intervention sur le territoire départemental.

Au cours de l'année 2007 un travail collaboratif entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et le CAHR a permis de traduire les objectifs du Conseil Général et de la Région dans une nouvelle convention de partenariat et d'objectifs pluriannuelle partagée entre les trois acteurs, qui s'est substituée à la précédente et qui couvrira la période 2007/2009.

Ce cadre contractuel précise les missions du CAHR et les actions conduites qui s'insèrent dorénavant dans le cadre du développement économique endogène. Le comité d'expansion est positionné comme l'interlocuteur de référence des entreprises en matière d'animation économique.

2. Evolution du volet immobilier

1) CAHR COLMAR :

Pour favoriser la synergie et la collaboration entre AI et l'antenne du CAHR de COLMAR, celle-ci a été transférée au Château Kiener.

Des discussions sont en cours entre le Conseil Général et l'association pour la cession des locaux dont le CAHR est propriétaire dans l'immeuble CERTIE 125d avenue d'Alsace à COLMAR et qu'il a libérés le 1^{er} juillet 2007.

Les modalités de cession font l'objet d'analyses juridiques approfondies en vue d'aboutir à une solution transparente et équitable. Le moment venu, la Commission Permanente sera saisie pour délibérer sur le montage juridique et financier de la cession des locaux au Département.

2) CAHR MULHOUSE :

Le CAHR occupait jusqu'à présent une superficie de 501 m² de bureaux mis à sa disposition par le Département du Haut-Rhin dans un immeuble situé 61, rue de Pfastatt et également occupé par les services sociaux du Département.

La valeur locative du bien mis à la disposition du CAHR a été estimée à 45 248 €/an. Les charges locatives de l'ordre de 26 018 €/an étaient prises en compte par le Département, propriétaire de l'immeuble.

Ces éléments constituaient un avantage en nature, comptabilisés par le CAHR et qui s'ajoutaient à la subvention annuelle de fonctionnement versée par le Département.

Pour faire face au développement des activités des services sociaux, le CAHR a été amené à transférer son activité vers des locaux appartenant à ALSABAIL et situés au Parc des Collines à MULHOUSE. Son installation est effective depuis le 15 juillet 2007.

Un contrat de bail professionnel a été signé entre le CAHR et ALSABAIL pour la mise à disposition d'une superficie totale de 362,5 m². Les locaux permettent d'accueillir 9 agents du CAHR et intègrent un bureau dédié au chef de projet de la mission « coopération transfrontalière » et à une présence d'Alsace International à MULHOUSE.

Il y a eu lieu par conséquent d'allouer des moyens au CAHR pour faire face aux loyers et charges correspondants qui s'élèvent respectivement à 54 193,75 € TTC et à 14 500 €/an.

C'est ainsi que le Département a été amené à verser une subvention annuelle complémentaire au CAHR pour le paiement du loyer lié à l'occupation des locaux du Parc des Collines, dans le cadre d'un avenant n°1 à la convention annuelle de financement 2007 sur lequel la Commission Permanente du 13 juillet 2007 a délibéré favorablement pour un montant de 34 350 €.

Cette subvention complémentaire sera réactualisée annuellement au vu des loyers versés et des charges réelles décaissées par le CAHR et est intégrée dans la demande de subvention globale annuelle de fonctionnement à compter de 2008.

Le CAHR est passé de 16 à 11 personnes à l'issue de la restructuration, liée à Alsace International. Au niveau fonctionnel, celles-ci se répartissent comme suit :

- 1 Directeur Général + 1 secrétaire de Direction chargée de la mission information et communication,
- Service « Entreprises et Collectivités » : 6 agents dont un chef de service,
- Service « Administration et Finances » : 3 agents dont un directeur.

dont 2 à COLMAR et 9 à MULHOUSE.

L'effectif est à temps complet sauf deux agents.

3. Le volet de la répartition des compétences entre le CAHR, l'ADIRA et Alsace International :

Afin de préciser les domaines de compétences entre Alsace International et les agences départementales, un protocole est en voie d'élaboration entre les agences pour définir de façon concertée la délimitation des champs d'intervention entre l'activité endogène et l'activité internationale. Ce document doit être approuvé ensuite par les trois agences lors de leur Conseil d'Administration respectif.

L'analyse financière de l'exercice 2006 du CAHR est jointe également en annexe 1.

II. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2007

Les faits marquants de l'année 2007 sont les suivants :

Synthèse des actions endogènes au 1^{er} juillet 2007 pour le compte du Département du Haut-Rhin

Synthèse des actions endogènes en direction des entreprises :

Pendant les six premiers mois de 2007, le CAHR a traité **199 dossiers d'entreprises** :

- **26 dossiers d'implantation** : 24 projets sont en cours et 2 ont abouti.
- **108 contacts pour des développements d'entreprise**. Ces dossiers regroupent la recherche foncière pour des extensions, les aides aux investissements et les aides à la création d'emplois.
- **41 recours** au CAHR concernaient des actions de soutien technique, telles que la médiation avec l'administration, la mise en relation avec les instances ad hoc, la mise en relation avec des partenaires potentiels et la recherche de subventions spécifiques.
- **24 contacts** avaient malheureusement trait à des entreprises en difficulté dont 9 fermetures et 5 reprises.

Soutien et Appui aux collectivités :

Le CAHR participe à de nombreuses réunions relatives aux travaux des commissions économiques des instances intercommunautaires.

Le CAHR a traité 5 opérations spécifiques, 5 dossiers de reconversion de friches, 12 dossiers relatifs aux zones d'activités et dossiers d'immobilier d'entreprise.

III. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR L'ANNÉE 2008

Outre l'activité traditionnelle du CAHR en termes d'appui technique au Département, les projets à développer en 2008 sont les suivants :

1. Actions menées au profit des entreprises

1.1. Actions liées aux implantations

- recherche de terrains et/ou de bâtiments,
- élaboration du meilleur dispositif d'appui : aides, exonérations...,
- présentation du dossier aux prospects, avec Alsace International,
- accueil des prospects et visites des sites, avec Alsace International,
- mise en relation avec les partenaires : Alsabail, Sodiv...,
- facilitation des démarches administratives : Préfecture, Drire...

1.2. Actions liées aux créations d'entreprises

- explicitation du projet,
- recherche d'une localisation : locaux disponibles, pépinières...,
- appui au montage juridique,
- appui à la recherche de financements,
- mobilisation du dispositif d'aide adéquat,
- mises en relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

1.3. Actions liées au développement des entreprises

- appui à la recherche de financements privés et institutionnels : Sade, Business angels...,
- recherche de solutions foncières et immobilières,
- recherche du meilleur dispositif d'aides,
- facilitation des démarches administratives.

1.4. Actions liées au soutien technique

- médiation liée à des difficultés administratives : Drire, Préfecture, Drtefp...,
- médiation liée à des difficultés de voisinage : industrie-habitat...,
- recherche de solutions foncières et immobilières.

1.5. Accompagnement des entreprises en difficulté

- recherche de mesures de soutien préventives : financières, juridiques...,
- recherche de partenaires commerciaux et institutionnels : Sade, Sodiv...,
- médiation bancaire,
- recherche de repreneurs, avec Alsace International,
- mobilisation des dispositifs d'aides possibles : Ared...

1.6. Promotion des zones d'activités et des bâtiments disponibles

- diffusion par multi-supports et par prospection des zones et bâtiments disponibles,
- mise à disposition de ces documents à Alsace International s'il y a lieu.

2. Conseil et appui aux collectivités

2.1. Instances communautaires et territoriales

Le CAHR participe aux travaux de commissions et de groupes de travail d'instances communautaires et territoriales.

2.2. Soutien technique

- 2.2.1. Conseil, assistance et montage financier pour la reconversion de friches
- 2.2.2. Aide à la création et au financement des zones d'activités
- 2.2.3. Accompagnement des collectivités dans le montage juridique et financier des dossiers relatifs aux bâtiments-relais et à l'immobilier d'entreprise
- 2.2.4. Diffusion des actions éligibles dans le cadre du Programme Objectif 2 et assistance aux porteurs de projet dans le montage des dossiers, tant sur la partie administrative que financière

2.3. Accompagnement du Conseil Général dans la mise en œuvre du Plan de Revitalisation Economique (P.R.E.)

- 2.3.1. Appui à la définition et à l'application des modalités du P.R.E
- 2.3.2. Suivi des projets présentés par les maîtres d'ouvrage dans le cadre du P.R.E

3. Participation aux instances locales, départementales et régionales

- 3.1. Pôles de compétitivité et d'excellence
- 3.2. Bureaux, conseils d'administration, assemblées générales : institutions, associations, écoles...
- 3.3. Club Chercheurs & Entreprises
- 3.4. Comités d'experts : CEEI, Mime...
- 3.5. Commissions départementales et régionales
- 3.6. Cellules de revitalisation des bassins d'emploi

4. Renforcement des relations entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur

Le CAHR travaille en étroite collaboration avec les instances universitaires et en particulier avec Conectus afin de favoriser la création d'entreprises par les laboratoires.

5. Observatoire et prospective économique

Le CAHR produit semestriellement le tableau de bord économique du Haut-Rhin. Il assure une veille économique permettant une réflexion à moyen et long terme. Il communique mensuellement au Conseil Général une fiche de conjoncture répertoriant les principaux indicateurs économiques du Département.

6. Actions transfrontalières

Le CAHR représente le Haut-Rhin au sein de la Conférence du Rhin Supérieur et participe à qualité aux réflexions transfrontalières au sein des deux groupes de travail.

Le CAHR participe aux échanges d'informations, d'expériences et contribue à développer un réseau franco-germano-suisse à l'échelle de la Regio Tri-Rhena.

Pour mener à bien ces missions, un poste de chargé de mission au titre de la coopération transfrontalière a été créé, il aura vocation à assurer également le secrétariat général de la Regio du Haut-Rhin.

IV. DISPOSITIONS FINANCIERES (BUDGET PREVISIONNEL 2008)

Le budget prévisionnel 2008 présenté en recettes et en dépenses par le CAHR constitue un projet qui a été présenté au Conseil d'Administration le 14 septembre 2007.

Il a été élaboré en tenant compte de la nouvelle configuration physique de l'agence départementale qui dispose désormais de 11 agents et dont les missions ont été définies dans le cadre d'une convention d'objectifs et de partenariat tripartite et triennale.

Pour le CAHR, les subventions prévues s'élèvent à 1 038 800 € pour le Département et à 451 000 € pour la Région. Ce projet de budget 2008 totalise 1 512 200 € en recettes et en dépenses, pour un effectif désormais établi à 11 salariés et dédié à l'endogène.

PROJET DE BUDGET 2008 - RECETTES -

	Budget 2007	Estimations au 31.12.2007	Budget 2008
Subvention du Conseil Général	934 000	934 000	1 038 800
Subvention complém. du Conseil Général		34 350	0
Sous-total		968 350	1 038 800
Subvention du Conseil Régional	451 000	451 000	451 000
Produits financiers	1 000	15 000	15 000
Participation des salariés au Tickets Rest.	7 400	7 400	7 400
Appel aux fonds propres (1)	24 750	32 591	0
Reprise /provision des indemnités de fin de carrière (2)	0	33 955	0
Quote-part virée au résultat (amortissement de la subvention d'investissement nouveaux locaux de Colmar en 2000) (3)	0	14 700	0
Total	1 418 150	1 522 996	1 512 200

(1) Les fonds propres étaient de 670 076 au 31 décembre 2006, avant prélèvement à opérer pour équilibrer les comptes de 2007.

(2) Provision constituée avant le 31.12.2006 pour le personnel transféré à Alsace International au 1.1.2007.

(3) Cette quote-part ne se retrouvera pas dans l'exercice 2008 après le transfert des bureaux de Colmar au Département.

PROJET DE BUDGET 2008 - DEPENSES -

	Budget 2007	Estimations au 31.12.2007	PREVISIONS BUDGET 2008
Salaires et charges			
Salaires	704 600	697 800	704 800
Urssaf et charges diverses	408 200	404 200	408 300
Tickets restaurant	18 400	18 400	18 400
Formation du personnel		10 000	10 000
	1 131 200	1 130 400	1 141 500
Charges liées à l'activité			
Déplacements	70 000	60 000	70 000
Assurance déplacements et assistance	3 600	3 000	3 200
Communication, relations publiques	50 000	40 000	40 000
Téléphone, télécopie (dont ligne VPN)	25 000	25 000	25 000
Affranchissement	7 000	6 000	7 000
Fournitures de bureau, reprographie	8 000	8 000	8 000
Doc., cotis., abonnements	14 500	25 000	18 000
	178 100	167 000	171 200
Charges fixes de fonctionnement			
Location & entretien matériel reprographie	8 500	8 000	8 000
Location matériel informatique	11 000	12 500	13 000
Maintenance & base de données	29 500	34 350	35 000
Assurance multirisques & resp. civile	8 300	7 550	5 000
Honoraires	10 500	11 000	12 000
Prest. de service, charges except.	1 000	12 750	13 000
	68 800	86 150	86 000
Déménagement Mulh. & Colm.		19 096	- 0 -
Rue Monnet (loyers et charges) :		34 350	70 500
Bureaux de Colmar (1 semestre prévu, 1 année réalisée) :			
Impôts locaux et charges	14 700	17 500	- 0 -
Annuité, intérêts d'emprunt	25 350	8 500	- 0 -
SOUS-TOTAL		1 462 996	1 469 200
Immobilisations :		60 000	43 000
TOTAL GENERAL	1 418 150	1 522 996	1 512 200

Les subventions sollicitées auprès du Département du Haut-Rhin au titre du programme F024 sont les suivantes :

- 1 038 800 € sont sollicités pour le fonctionnement général de l'association pour des actions conformes aux objectifs, contenues dans la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs et précisées dans la convention annuelle de partenariat et d'objectifs,
- 60 000 € sont sollicités pour le poste de chargé de mission placé, sous l'autorité du CAHR, enveloppe destinée à assurer le secrétariat de la Régio du Haut-Rhin. L'attribution de cette subvention se fera au regard d'une convention établie entre le Département, le CAHR et la Régio.

Ainsi, au total, 1 098 800 € sont sollicités au titre du budget économie.

La subvention de 1 038 800 € sera versée selon une convention annuelle de partenariat et d'objectifs qui sera présentée lors d'une prochaine commission permanente. Les modalités d'attribution de la subvention de 60 000 € seront précisées par une convention spécifique ultérieure.

En conclusion générale, je vous propose :

- de décider d'inscrire un crédit total de 1 098 000 € pour l'année 2008 au titre du programme F024 en prévision d'une subvention de 1 038 000 € pour la mise en œuvre des actions précisées dans la convention annuelle de partenariat et d'objectifs et de 60 000 € pour le poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR, qui assurera le secrétariat de la Régio du Haut-Rhin,
- d'accorder au Comité d'Action Economique du Haut-Rhin une subvention de 60 000 € pour le poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR, qui assurera le secrétariat de la Régio du Haut-Rhin, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention spécifique et permettre sa signature,
- d'autoriser le prélèvement des crédits sur le programme F024, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, enveloppe 1478 du budget départemental,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer la subvention de 1 038 000 € et approuver la convention annuelle de partenariat et d'objectifs ainsi que le montage juridique et financier de la cession des locaux du CAHR au Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE 1
CAHR
Comité d'Action Economique du Haut-Rhin
Exercice 2006

Analyse des données financières :

Les subventions représentent la quasi-totalité des produits d'exploitation du CAHR, dans la mesure où celui-ci fournit un service gratuit.

La subvention départementale pour 2006 reste inchangée (2 347 K€ par an sur la période 2004-2006).

Au niveau des flux financiers, l'exploitation dégage des liquidités (excédent en progression : 244 K€ en 2006 comparé à 181 K€ en 2005).

Le résultat d'exploitation 2006 s'établit, en revanche, à un niveau proche de celui de 2005 (respectivement 90 K€ et 75 K€), compte tenu de l'augmentation du poste « dotations aux amortissements et provisions » (+ 48 K€ entre 2005 et 2006).

A noter la dotation pour charges de 87 K€ (21 K€ en 2005) au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite ; la provision totale figurant au passif du bilan s'élève à 365 K€ au 31/12/2006.

L'exercice dégage des produits financiers nets de 11 K€ (zéro en 2005).

Le résultat net 2006, en progression, s'établit à 115 K€ (88 K€ en 2005 et 2004) après constatation du résultat exceptionnel (14 K€).

En terme de structure de bilan et des principaux indicateurs financiers, les équilibres sont respectés et la situation financière est saine.

La trésorerie (842 K€ fin 2006 ; 626 K€ fin 2005 ; 535 K€ fin 2004) représente environ 4 mois de fonctionnement.

Les récentes modifications du champ d'activité du CAHR auront une incidence sur les exercices 2006 et suivants.

CAHR
Comité d'Action Economique
EXERCICE 2006

Chiffres en milliers d'euros

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BILAN

ACTIF	2004	2005	2006	PASSIF	2004	2005	2006
Immobilisations	992	936	848	Capitaux propres	709	782	884
Stocks				Provisions	257	278	365
Créances	168	65	66	Fonds dédiés			
Valeurs mobilières	505	613	809	Emprunts	252	221	173
Trésorerie	30	13	33	Dettes diverses	418	371	340
Comptes de régularisation	5	25	6	Comptes de régularisation	64		
TOTAL	1 700	1 652	1 762	TOTAL	1 700	1 652	1 762

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE DE RESULTAT

	DONNEES				2004	2005	2006
	2004	2005	2006		2004	2005	2006
CA							
Subventions d'exploitation	2 625	2 570	2 507	% subv. / pdts d'exploit.	99%	99%	99%
Total produits d'exploit.	2 651	2 584	2 521				
Ch. exploit. avant dotations	-2 485	-2 403	-2 277	% ch. expl. avt dot. / pdts	94%	93%	90%
Dotations	-152	-106	-154				
Total charges d'exploit.	-2 637	-2 509	-2 431				
Résultat d'exploitation	14	75	90	% rés. expl. / pdts expl.	1%	3%	4%
Résultat financier	-2		11				
Résultat exceptionnel	76	13	14				
Impôt sur les sociétés							
Résultat net	88	88	115	% résultat net / pdts expl.	3%	3%	5%

Chiffres négatifs : charges

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2004	2005	2006
Evolution des produits d'exploitation	25%	-3%	-2%
Capacité d'autofinancement (CAF)	165	184	255
Fonds de Roulement (FR)	226	345	574
Besoin en Fonds Roulement (BFR)	-309	-281	-268
Trésorerie (FR - BFR)	535	626	842

BFR négatif = ressource de financement